

L A F O U R M I
Juin
2008

Association
Environnement à Montfort l'Amaury



INTERCOMMUNALITE A MONTFORT :

QUE SAIT-ON DU PROJET D'INTERCOMMUNALITE ?

Y AURA-T-IL DES REUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION COMME CELA S'EST FAIT DANS CERTAINES COMMUNES ?

LES HABITANTS SERONT-ILS PARTIE PRENANTE DANS CE DOSSIER COMME LE PRECONISENT LES TEXTES ?

Le Préfet des Yvelines a donné comme date butoir le 30 juin pour que les communes délibèrent sur le périmètre de communauté de communes dont elles souhaitent faire partie.

Un peu rapide pour les communes dont les conseils municipaux ont changé lors des dernières élections et qui ne souhaitent pas forcément entériner les orientations de l'équipe municipale précédente.

Car le choix d'intégrer une communauté de communes est décisif :

- une commune ne peut quasiment pas sortir d'une communauté de communes une fois qu'elle y a adhéré

- la commune rétrocede à la communauté une partie de ses prérogatives : d'une part elle sera représentée dans la communauté plus ou moins directement selon les statuts du groupement, d'autre part les décisions se prendront aux 2/3 des conseils municipaux...



Et aujourd'hui, suite à un amendement de la loi Chevènement, il y a deux étapes possibles : délimitation du périmètre de la communauté de communes, puis tolérance de 2 ans pour définir l'intérêt communautaire, c'est à dire les compétences. **Mais cela signifie qu'on adhère dans ce cas à une structure sans arrêter au préalable le contenu du contrat !**

Or, pour qu'une communauté de communes fonctionne, il faut que tout le monde s'y retrouve : **il faut un projet étroitement lié au bassin de vie, intéressant pour tous.**

Créer une communauté de communes, c'est partager obligatoirement deux compétences : l'aménagement de l'espace et le développement économique. Il faut donc une « vision de l'avenir » commune, un intérêt équitablement partagé, pour que cela fonctionne. **Que penser alors du fait qu'une commune peut être mise d'office dans une communauté même si son conseil municipal a délibéré « contre » ?**

Ne pas oublier aussi que la création d'une communauté de communes impose l'application de la loi SRU du 13 décembre 2000 sur les logements sociaux, celle de la loi Besson sur les aires d'accueil des gens du voyage...

www.ema-montfort.com

Aucune taille minimale de communauté de communes n'est exigée. On peut ainsi observer que les communautés regroupant 6 à 20 communes sont les plus nombreuses, de même que celles rassemblant une population comprise entre 2 000 et 10 000 habitants (source : analyse au 1^{er} janvier 2008, Bercy). Et il existe même sur le territoire français 15 communautés de communes de moins de 700 habitants...

Quelles sont les communautés de communes autour de nous ?

- **Cœur des Yvelines** a été créé en 2004 entre Beynes, Jouars Pontchartrain, Neauphle le Château, Saint Germain de la Grange, Saulx Marchais, Villiers St Frédéric et une commune qui ne fait pas partie du canton, Thiverval Grignon
- **Pays Houdanais** est né en 1999 entre 10 communes dont Houdan, et en rassemble aujourd'hui 27 ; c'est le seul groupement d'Île de France incluant des communes n'appartenant pas à la Région.
- **Plaines et Forêts d'Yvelines** a vu le jour en 2003 et est constituée de 15 communes dont Rambouillet.

La communauté de communes qui nous concerne serait une communauté de communes regroupant les communes du canton moins les 6 déjà en intercommunalité, soit 23 communes. Pour Montfort et les villages voisins, l'interrogation sur notre « bassin de vie » ne se pose pas. Mais que penser de l'intérêt pour les

✂ -----
BULLETIN D'ADHESION FAMILIALE

Je soussigné

.....
 Demeurant

.....
 (Adresse électronique :)

Souhaite adhérer à l'Association
Environnement à Montfort l'Amaury

Veillez trouver ci-joint mon règlement * de 25
 Euros pour l'année 2008.

Ale.....

Signature :

* par chèque à l'ordre de E.M.A.

L'intercommunalité existe depuis longtemps, notamment en région parisienne, à travers les syndicats qui gèrent tel ou tel domaine. Ainsi, la commune de Montfort adhère à 10 syndicats :

S.I.E.

(Syndicat Intercommunal d'Electricité)

S.I.R.Y.A.E.

(Syndicat Intercommunal de la Région Yvelines Adduction d'Eau)

S.I.E.E.D

(Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets)

[et **S.I.D.O.M.P.E.** (Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Electricité) dont est membre le SIEED]

S.I.A.R.N.C

(Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Neauphle le Château)

S.I.A._M.S.

(Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure)

S.I.C.E.S.M.A.

(Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Montfort l'Amaury)

S.I.V.O.M. de Montfort l'Amaury

(Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)

S.I.T.E.R.R.

(Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de Rambouillet et de sa Région)

S.M.E.U.A. du Pays Houdan-Montfort

(Syndicat mixte d'étude d'urbanisme et d'aménagement des pays de Houdan-Montfort)

Et le problème est bien là : faire une Communauté de communes, c'est empiler une strate de plus, avec son organisation qui aura forcément un coût !

habitants de Neauphle le Vieux, Auteuil, Thoiry...de rallier une communauté dont Montfort est satellite ?
 Affaire à suivre.



Notre promenade du 8 juin « **De Montfort aux Mesnuls au fil des chemins forestiers et ruraux...** » a bénéficié d'un temps clément et d'une bonne participation. Halte en forêt sur le lieu de crash d'un avion pendant la 2^{de} guerre mondiale... Visite de la villa galloromaine de La Milière... pique nique avec nos amis de la Sauvegarde des Mesnuls... Une bonne journée !

